



COMMISSION ADMISSION EJE 14 MAI 2024

Présents :

Sylvain PEYRATOUT, Directeur du CRFPE

Silvia VALENTIM, Directrice des Etudes EJE

Nathalie RHARBI, Coordinatrice du dispositif de Lille

Cécile GOEMINNE, Secrétaire pédagogique/admission

Charlotte BRAEMS, Coordinateur du dispositif de Grande Synthe

1. Données principales de la procédure d'admission

La commission d'examen des vœux s'est déroulée en présentiel le **14 mai 2024 de 11h à 12h** et concerne l'entrée en formation des Educateurs de Jeunes Enfants en Septembre 2024 pour Lille et Grande Synthe. Elle a pour objet d'arrêter la liste globale des admis, tout statut confondu, la liste d'attente et de vérifier les effets de seuil de ces listes.

Au 05 avril 2024 :

- 321 personnes ont confirmé leurs vœux, en Formation Initiale, seuls 194 ont payé le processus d'admission et 185 y ont participé (via parcourcup).
- 148 personnes se sont inscrites en formation par la voie de l'apprentissage (attention parmi ces candidats, 114 se sont positionnés sur la formation initiale et l'apprentissage). 34 candidats se sont inscrits uniquement en apprentissage.
- 16 personnes se sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi,
- 10 personnes se sont inscrites en tant que salariées ou en reconversion
- Au total, tous statuts confondus, 254 candidats qui ont été convoqués, et 241 oraux ont été effectués (13 absents au total)

Pour rappel, le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance doit respecter un quota d'étudiants Educateurs de Jeunes Enfants, décidé par le Conseil Régional Hauts-de-France. Pour septembre 2024, pourront être accueillis :

- 85 étudiants en Formation Initiale
- 5 demandeurs d'emploi
- 5 candidats salariés.

Les résultats sont publiés sur Parcoursup dès le 30 mai 2024 et envoyés par mail à tous les candidats, quelque soit leur statut. Ils doivent confirmer leur inscription avant le 12 juillet 2024. A partir de cette date, les candidats des listes principales n'ayant pas confirmé leur vœu seront supprimés de la liste principale, permettant aux personnes sur liste complémentaire de pouvoir accéder à la formation. Ils auront jusqu'au 18 août 2024 pour confirmer leur choix.

Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance

465 rue Courtois • 59000 LILLE
Tél : +33 (0)3 20 14 93 00
accueil@crfpe.fr • www.crfpe.fr

2. Rappel des objectifs de la formation et ses attendus

L'ambition pédagogique de l'équipe du CRFPE est d'accompagner les étudiants dans la construction d'un positionnement professionnel, dans la recherche des attitudes et des actions les plus efficaces pour accompagner le développement harmonieux de chaque enfant.

Cette ambition se traduit en finalités :

- Acquérir les capacités et compétences pour exercer la profession d'éducateur de jeune enfant.
- Elaborer, structurer un parcours de formation visant la définition et l'appropriation d'une identité professionnelle de travailleur social éducatrice de jeunes enfants
- Analyser la réalité sociale, la pratique professionnelle et sa propre pratique. C'est en s'appuyant et en comprenant l'intérêt de cette démarche de questionnement que les étudiants pourront s'inscrire dans une perspective d'évolution de leur pratique professionnelle.

Pour ce faire, nous proposons donc aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles structurées comme suit :

- Des connaissances disciplinaires : psychologie, psychosociologie, psychopédagogie, sociologie de l'enfance, de la famille et des organisations, santé, droit civil, politiques sociales...
- Des capacités en méthodologies professionnelles : maîtrise de la méthodologie de projet (projet institutionnel, projet éducatif, projet personnalisé) - capacité à connaître et comprendre le comportement, les attentes, les besoins du jeune enfant - capacités à mettre en œuvre des activités adaptées - capacités à élaborer, organiser, animer des actions de soutien à la parentalité...
- Des compétences relationnelles et de communication : prendre en compte la spécificité de la relation à l'enfant (notion de médiation éducative) - savoir communiquer, être en relation, avec les parents - savoir se positionner comme acteur (« expert » petite enfance) auprès des institutions politiques, sociales...

3. Modalités d'examen des vœux retenues par la commission

Sélection des étudiants en formation initiale :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 02/ Moyenne : 21.07
- Les 85 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 22 points
- La commission a décidé d'une liste complémentaire de 69 places pour ceux qui avaient entre 21.5 points et 11 points. Au total, 154 candidats sont classés
- En deçà de 11 points, soit 40 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Les membres de la commission échangent sur la note fixée pour la clôture de cette liste complémentaire, plus faible que celle de l'année dernière. Ils constatent que les démissions des 1ères années EJE actuels ne sont pas dues au rang de classement lors du processus d'admission, et que les candidats qui se trouvaient en fin de liste d'attente en 2023 n'ont pratiquement pas intégré la formation EJE au 1^{er} semestre 2023 (refus ou départ dans une autre formation).

Sélection Apprentissage :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 02/ Moyenne : 17.91
- Les quotas n'existant plus pour la formation en apprentissage, la liste des stagiaires pouvant intégrer la formation EJE au CRFPE se base sur les stagiaires admis en formation initiale (la plupart des candidats ayant fait les 2 vœux). Pour les stagiaires qui ont fait le vœu en apprentissage uniquement, leur candidature est validée s'ils ont obtenu la note minimale prévue en fin de liste de formation initiale (à savoir 11/35). Nous avons donc au total 108 stagiaires classés en apprentissage.
- En deçà de 11 points, soit 40 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Sélection demandeurs d'emploi :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : .18 / Moyenne : 27.32
- Les 5 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 31 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 9 places pour ceux qui avaient entre 31 points et 18 points
- Les 2 derniers inscrits sous ce statut ne se sont pas présentés aux oraux : ils n'ont pas été classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Sélection salariés ou en reconversion :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 10/ Moyenne : 26.05
- Les 5 places du quota sont pourvues par des personnes qui ont entre 35 points et 32 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 3 places pour ceux qui avaient entre 31.5 points et 14 points.
- En deçà de 14 points, soit 2 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux. Pour établir ces classements, la commission a pris en compte, en priorité les notes égales ou supérieures au seuil décidé par statut (cf. ci-dessus), puis, pour les ex-aequo, les candidats ont été départagés en fonction de la note obtenue aux critères suivants par ordre décroissant de préférence :

- Critère 6 : intérêt pour le champ de la petite enfance
- Critère 5 : connaissance de la formation EJE
- Critère 7 : Rapport au projet de formation
- Critère 3 : Aptitudes à l'analyse et au questionnement
- Critère 4 : Aptitude à la communication et à la relation
- Critère 2 : Ouverture aux autres
- Critère 1 : Ouverture, approche générique

Pour cette année 2024, deux ex-aequo sur 2 notes différentes (faisant parti de la liste d'attente) ont été traités. Les stagiaires ont été départagés en étudiant les commentaires faits par les jurys sur les feuilles de notation des oraux.

La commission a donc acté :

- une liste principale de 95 candidats, tous statuts confondus (hors apprentissage).
- une liste d'attente de 81 candidats, tous statuts confondus (hors apprentissage).

La commission étudie aussi :

- le nombre d'étudiants potentiels pour le site de Grande Synthe : environ 18 étudiants pourraient être affectés sur ce site (liste principale). La répartition définitive sera définie mi-juillet, avant l'envoi des dossiers complémentaires pour l'inscription en formation EJE.
- les reports de formations de la rentrée 2024 (6 candidates).
- les financements en cours des candidats salariés (3 financements en cours – les autres sont en recherche de contrat d'apprentissage ou ont déjà trouvé leur apprentissage)

4. Conseils ou recommandations formulés aux candidats pour améliorer leur prise en compte des attendus et objectifs de la formation

Les candidats non admis pourront contacter le service admission pour obtenir des explications sur la note obtenue. Ils ont un mois pour effectuer leur demande par mail à selection@crfpe.fr ou par courrier.

Le service admission a jusqu'à 2 mois après la visibilité des résultats sur Parcoursup et par mail pour effectuer un retour au candidat (envoi de la feuille de notation sur le mail du candidat).

Sylvain PEYRATOUT

Directeur





COMMISSION ADMISSION EJE
14 MAI 2024
ANNEXE

Le lundi 24 juin 2024 se sont déroulés des oraux d'admission complémentaires, pour des cas exceptionnels.

Les deux candidates concernées, ayant déjà trouvé un employeur pour être inscrites sous le statut d'apprenties pour les 3 ans de la formation EJE, n'ont pas pu respecter les délais pour les inscriptions lors des oraux prévus en avril 2024, faute de validation de financement en mars 2024.

Aussi, sur validation de la direction du CRFPE, ces deux candidates ont passé leur oral le lundi 24 juin 2024 matin auprès d'un jury composé de deux formateurs.

Leurs notes d'oral étant égales à celles fixées dans notre liste principale pour la formation initiale et l'apprentissage, nous avons donc validé leur entrée en formation pour la rentrée de septembre 2024, sous le statut d'apprenties.

Fait à Lille,

Le 26 juin 2024

Sylvain PEYRATOUT
Directeur du CRFPE